

Une première expérience municipale difficile

Table des matières

1. Analyse de la situation douteuse.....	2
1 Le 26 décembre 1984 : scandale immobilier	3
2 Le 2 janvier 1985 : les adjoints demandent la démission du maire.....	4
3 Le 12 janvier 1985 : nouvelle élection du maire au sein du conseil	5
4 En février 1985 : lettre ouverte à la population après ma démission.....	7
5 Le 12 mai 1985 : Création de l'ADIM	8
5.1 Information dans la presse.....	8
5.2 Création de l'association	8
6 Le 28 mai 1986 : les recours et l'implication d'un adjoint.....	9
7 En 1987 : la contre attaque	10
8 Fin 1987 exemple de lettre d'information (N°5)	11
9 Fin 1988 : création de la liste « Union Pour l'Avenir de Mareil »	13
10 Le 13 mars 1989 : 1^{er} tour des élections municipales.....	17
11 Le 19 mars : 2^{ème} tour des élections municipales	18
11.1 Le premier tract du deuxième tour.....	18
11.2 Le deuxième tract.....	22
11.3 Les flyers distribués	24
11.4 La lettre d'information après les résultats négatifs.....	25
12 Le 20 octobre 1991 : épilogue avec l'inculpation de l'ancien maire	26
Conclusion	26

Expérience municipale difficile

Après avoir vécu une dizaine d'années dans la commune de Mareil-sur-Mauldre, petit village des Yvelines de 800 habitants, j'ai souhaité m'impliquer dans la vie municipale. Etant professionnellement dans le secteur industriel, je comptais apporter mes compétences techniques. J'ai donc proposé ma candidature au maire sortant qui m'a intégré à sa liste laquelle a été élue en Mars 1983.

1. Analyse de la situation douteuse

Je suis donc devenu conseiller municipal chargé des services techniques. Ne sachant pas rester inactif, j'ai alors aussitôt souhaité analyser les dossiers : contrats, factures, chauffage, électricité, éclairage... et faire des propositions d'amélioration.

Malheureusement, je me suis rendu compte assez vite que la gestion était très personnelle et plutôt anarchique : attribution des logements de fonctions sans délibération, sans contrat, sans rigueur, sans équité... Les familles extra muros devaient payer des sommes par chèques (sans ordre) pour les frais de scolarité de leurs enfants. Les factures EDF n'étaient pas payées depuis plusieurs années et ce qui générait des frais d'agios, les compteurs n'étaient pas identifiés, des confusions existaient sur les livraisons de fioul ou de consommation de carburants...

En signalant cette situation anormale à certains de mes collègues élus, ils ont considéré qu'il ne fallait « ne rien dire et surtout ne pas faire de vagues... », je me suis donc retrouvé bien seul !

J'ai alors signalé à la Préfecture et à la chambre régionale des comptes cet état de fait et ils ont considéré que c'était au Conseil Municipal de régulariser la situation et de vérifier la « véracité » et le bien fondé de chaque facture ! ils n'intervenaient que si les comptes étaient déséquilibrés ou non bouclés. J'ai donc poursuivi mes analyses et recherches d'anomalies et tentais de faire entendre raison au maire à toutes occasions mais sans succès.

N'étant pratiquement pas contesté par l'équipe municipale (à part mes propres observations qui me valait d'être considéré comme un « sous-marin » de l'opposition passant suivant l'humeur de l'extrême droite à l'extrême gauche...), le maire a pu continuer à imposer son mode de gestion autoritaire et à prendre ses aises dans le montage des affaires y compris sur le futur centre commercial.

Expérience municipale difficile

1 Le 26 décembre 1984 : scandale immobilier

Les adjoints ayant fini par prendre peur de la situation et des dérives du maire, ils n'ont commencé à en parler à la presse qui s'est saisi du scandale,

Page 12

LE COURRIER - MERCREDI 26 DECEMBRE 1984

□ vie régionale

Le maire de Mareil sur la sellette

Les dessous d'une gestion municipale

« Il faut dédramatiser la situation » dit Michel Humbert, le maire de Mareil-sur-Mauldre. Et pourtant. Nombreux sont ceux qui se posent des questions sur sa gestion. En tout premier lieu, la FCPE, le conseil local des parents d'élèves qui dans un tract distribué le 20 décembre le mettait directement en cause, et critiquait verbalement la pratique en vigueur, et le tenu de la classe des écoles.

« A des questions sur la destination des sommes versées par des parents d'élèves scolarisés à Mareil, mais n'habitent pas la commune, on n'obtient que des réponses évasives, par exemple que depuis Août, c'est tout à fait dans les normes légales ». « Mais avant ? » (sic).

« Le maire avait précisé à nos représentants que ces sommes étaient encaissées par la caisse des écoles et le B.A.S. Il n'en est rien pour la caisse : où est passé cet argent ? » interrogent les parents d'élèves.

Plus fort encore. Ils expliquent : « Le maire refuse de soumettre au vote d'une part le rapport moral et financier de l'exercice écoulé, et le projet de budget de l'exercice à venir ».

Passons sur les accusations d'élections truquées, avancées par la FCPE qui a d'ailleurs

l'intention de faire appel à l'autorité administrative « pour faire respecter ses droits ».

Mais il n'y a pas que la FCPE qui accuse. Dans le village les bruits les plus divers courent sur la gestion municipale ; le maire le sait et en soupçonne même la provenance : ses adjoints.

Mais entre les bruits et la réalité il y a parfois une marge qu'il convient de respecter. Cependant, il y a des réalités qui posent question.

Michel Humbert est ingénieur conseil dans une société dont sa femme est le P.D.G.. Cette société travaille très souvent en collaboration avec le cabinet Lavedan, un cabinet d'architecture qui a exécuté de nombreux travaux pour le compte de la commune. De là à conclure que ses intérêts sont parfois liés à ceux de la commune il n'y a pas loin.

Deuxième affaire, ô combien importante, l'implantation d'un intermarché. Une affaire à non plus pas très claire puisque le maire avoue « Il y a des élus qui veulent se blanchir ».

Toujours est-il que pour que le magasin s'installe, une modification du plan d'occupation des sols est nécessaire. Et d'aucuns disent que l'on est déjà passé aux actes, et qu'en matière de spéculation immobilière il y aurait déjà eu des précédents.

P.W.

Michel Humbert : « Certains élus veulent se blanchir ».



Michel Humbert : un maire au-dessus de tout soupçon ?

Michel Humbert, le maire de Mareil depuis 77 est aujourd'hui accusé par ses adjoints d'avoir utilisé son mandat électif à des fins personnelles. Il s'en défend. D'après lui ces accusations sont lancées par des gens qui cherchent à se blanchir dans certaines affaires. Il annonce qu'il s'expliquera auprès de la population dans les jours à venir.

Le Courrier : M. le Maire, les bruits courent dans le village. Votre équipe municipale vous accuse d'avoir utilisé vos pouvoirs de maire à des fins personnelles.

Michel Humbert : Il faut dédramatiser la situation. Il y a des divergences individuelles au sein du conseil comme dans tous les conseils. J'ai des adjoints qui donnent à certains

problèmes une importance qu'ils n'ont pas dans la réalité.

L.C. : Que comptez-vous faire par rapport à ces accusations ?

M.H. : Je m'en expliquerai auprès de la population.

L.C. : Sous quelles formes ?

M.H. : Je ferai une note d'information personnelle. Mais je laisse passer les fêtes. Je pense qu'actuellement les administrés ont d'autres préoccupations en tête que les affaires communales.

L.C. : Un certain nombre d'opérations n'ont pu se faire sans l'aide du conseil municipal. On pense notamment à la modification du Plan d'Occupation des Sols qui devrait permettre la réalisation d'un intermarché. Aujourd'hui il se retourne contre vous. Que s'est-il passé ?

M.H. : Il y a des intérêts sous-jacents, des craintes. Il y a des élus qui veulent se blanchir.

L.C. : Les accusations que l'on porte contre vous sont graves.

M.H. : On m'accuse d'avoir utilisé mon mandat électif à des fins personnelles. Ils me targuent d'avoir deux ou trois casquettes. Il se trouve que je suis ingénieur conseil de profession. Si un maire ne peut plus exercer son métier dans sa commune... Je le répète il n'y a pas, de ma part, de mélange d'intérêts communaux et d'intérêts personnels. J'ai d'ailleurs demandé un contrôle de la gestion communale par l'inspection générale.

L.C. : L'ensemble du conseil est-il contre vous ?

M.H. : Pour l'instant il s'agit des quatre adjoints. Il se peut que d'autres conseillers partent écœurés par cette affaire.

L.C. : Le Mouvement « Mareil Ensemble et Autrement » prétend que les élections à la Caisse des Ecoles sont truquées. Quelle est votre position à ce sujet ?

M.H. : Un adjoint a été désigné pour siéger à la Caisse des Ecoles en tant que représentant du conseil. Son épouse elle a été élue. Je ne vois pas où il y a trucage. De toute façon, nous sommes en train de vérifier si le fait que deux conjoints siègent ensemble au sein de la Caisse des Ecoles est illégal ou pas.

L.C. : Dans le village, on dit que vous pourriez quitter Mareil. Ça n'est-il ?

M.H. : Je n'ai pas fait 14 ans de mandat pour quitter le maire aujourd'hui.

Propos recueillis par Francine CARRIERE

1ère Page
MAREIL-SUR-MAULDRE
Scandale à la mairie ?

Michel Humbert, maire depuis 1977, est accusé d'avoir utilisé ses fonctions à des fins personnelles. « Il y a des gens qui veulent se blanchir » se défend-t-il.

Expérience municipale difficile

2 Le 2 janvier 1985 : les adjoints demandent la démission du maire

LE COURRIER - MERCREDI 2 JANVIER 1985

Page 7

□ vie régionale

Scandale à Mareil ?

Les adjoints demandent la démission du maire

Les cinq adjoints lancent un pavé dans la mare, en demandant la démission du maire, Michel Humbert. Ils dénoncent ses relations étroites avec la Société Immobilière du Parc, promoteur de 38 pavillons et d'un centre commercial sur la Z.A.C. Ils l'accusent de porter plusieurs casquettes et estiment qu'il ne peut plus agir librement en défenseur des affaires communales. Michel Humbert, lui, n'a pas l'intention de quitter la mairie et annonce qu'il s'expliquera auprès de la population dans les jours à venir.



Les adjoints se désolidarisent
Jacqueline Letissier

Un pavé dans la mare ! Les cinq adjoints de Mareil demandent la démission du maire, M. Michel Humbert.

Depuis plusieurs semaines, les bruits circulaient dans le village. Aujourd'hui l'affaire éclate sur la place publique. Gare aux éclaboussures !

Mais, que reproche-t-on précisément au maire ? « Ayant des intérêts privés dans le programme immobilier du nouveau lotissement et du centre commercial de la Z.A.C., il ne peut plus agir librement en défenseur des affaires communales », répond Pierre André, l'un des adjoints. Une façon élégante de dénoncer la magouille.

LE MAIRE DERRIÈRE LA S.I. DU PARC

Pour comprendre la situation actuelle, il faut remonter quelques années en arrière. En 78, exactement : date à laquelle, la GRE-TAMA, société chargée de la réalisation de la Z.A.C. fait faillite, laissant le programme inachevé.

Cinq ans s'écoulent et en mars 83, une société se crée, la Société Immobilière du Parc qui se porte acquéreur des douze parcelles de terrain restantes pour la somme de 850.000 F.

Or les porteurs de parts de la S.I. du Parc sont deux collaborateurs du cabinet Lavedan, un cabinet d'architecture qui a déjà effectué de nombreux travaux pour la commune et avec lequel le maire, Michel Humbert, ingénieur conseil de profession, travaille régulièrement.

De là à dire que les cogérants de la Société du Parc, une SARL, sont des hommes de paille il n'y a qu'un pas, que les cinq adjoints franchissent sans hésitation. « Le premier siège social de la société se trouvait avenue du Chavoys à Mareil », précise

Révision qui permet une densification de l'habitat (38 pavillons au lieu de 20 prévus initialement) et l'implantation d'un centre commercial de 2.500 m², un parking de 100 places.

Les modifications sont si importantes que la Préfecture demande une enquête d'utilité publique et que les riverains engagent de multiples actions contre ce projet. Le mois dernier une pétition recueillie plus de 600 signatures ! Aujourd'hui, les résultats de l'enquête, close le 22 novembre, ne sont pas encore connus.

Une chose est sûre, une requête à forfait, équivalant à une promesse de vente a été signée avec Intermarché.

REACTION TARDIVE DU PRUDENCE ?

Les adjoints eux n'ont rien contre la modification du P.O.S. Ils l'ont même approuvé, estimant que la création de commerces est nécessaire. A Mareil en effet, les seules boutiques existantes à l'heure actuelle sont le café et l'antiquaire.



Pierre André

Pierre André, Avenue du Chavoys c'est là que le maire possède une propriété.

On n'est pas loin du scandale, même si sur le plan légal, la Société du Parc était en droit d'acheter les douze parcelles.

UN POS POUR INTERMARCHÉ

Autre reproche formulé, cette fois, par Christian Thouzard, le premier adjoint. « Pourquoi le maire n'a-t-il pas fait acquérir ces terrains par la commune qui aurait pu en tirer bénéfice ? ».

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. Parallèlement à l'acquisition des terrains par la S.I. du Parc, le maire demande la modification du POS sur ce secteur (la zone 4 NA).

Mais ils précisent « A aucun moment dans cette opération, le nom de la S.I. du Parc n'a été prononcé. Nous comprenons aujourd'hui le mutisme du maire ».

A aucun moment le nom de la S.I. du Parc n'a été prononcé.



Max Menne

Réaction un peu tardive, ou prudence, avant de demander une chose aussi grave que la démission d'un maire ?

Toujours est-il que maintenant les cinq adjoints sont unanimes.

« Les seuls points sur lesquels nous nous plaçons sont la relation étroite entre le maire et la S.I. du Parc ainsi que l'incompatibilité entre des intérêts communaux et des intérêts privés. Il n'y a rien d'autres ; nous refusons tout amalgame » affirment-ils.



Christian Thouzard

Et c'est le 14 décembre qu'ils ont demandé au maire sa démission.

Jusqu'à maintenant ils se sont vu opposer une fin de non recevoir.

Michel Humbert n'a pas l'intention de quitter la mairie et annonce qu'il s'expliquera auprès de la population après les fêtes.

Quant à l'accusation qu'il lance à l'encontre des adjoints « Ils cherchent à se blanchir » (voir notre précédente édition), Elle les fait sourire tous les cinq.

Francine CARRIERE



Jean Guerre

Des nouvelles du Bridge Club

CHAMPIONNATS DU VAL DE SEINE

Pour l'avant dernière rencontre de cette épreuve, les deux quadruplets mantaises effectuèrent jeudi dernier, un déplacement à Conflans Ste Honorine, présentant un certain danger. Pour elles, c'était le match à ne pas perdre, sinon leur première place serait vraisemblablement

perdue. Elles ont obtenu une troisième victoire, le B.C. Mantais participera pour la première fois à la poule finale des premiers.

Attendons donc le classement final. Conflans « A » bat Mantais « A » par 7 à 3. Mantais « B » bat Conflans « B » par 8 à 2.

Est-Ouest : 1 Mme Cot - Lesage, 2 Mmes Sauvain - Van Gaver, 3 M. et Mme Abrassart... etc.
Jeudi : Nord-Sud : 1 ex-aequo : Mme Poulain - Jutigny et Mme Feuges - Deniau, 2 Mmes Cot - Harrot, 4 M. M. Misch - Squaricioni... etc.
Est-Ouest : 1 Mmes Marfisi - Souzai, 2 M. M. Dalmasso - Legendre, 3 Mme Faux - Devoux... etc.

TOURNOIS

Expérience municipale difficile

3 Le 12 janvier 1985 : nouvelle élection du maire au sein du conseil

Paris-Mantes 12/1/85 Dimanche, élection à Mareil-sur-Mauldre Qui sera le nouveau maire ?

• Un partisan de l'ancien maire ? • Un adjoint dissident ? • Un troisième homme ?

C'est officiel maintenant : Michel Humbert, maire de Mareil-sur-Mauldre depuis huit ans, accusé par ses adjoints, a donné sa démission (voir Paris-Mantes du 11 janvier). Dimanche matin, on procédera à l'élection de son remplaçant.

À moins que, et c'est un cas de figure vraisemblable, dans le contexte actuel, qu'une partie du conseil municipal démissionne. Alors il faudra organiser deux élections partielles et le village devra attendre plusieurs semaines voire plusieurs mois son nouveau maire. C'est d'autant plus possible que l'ambiance n'est

pas au beau fixe dans le village. À la suite du flash du maire qui explique sa démission à la population, "Mareil Environnement" de son côté a également diffusé un tract



dans toutes les boîtes aux lettres. Les membres de l'association s'inquiètent en effet de n'avoir eu aucune réponse de la part des adjoints mis en cause dans le "tripatouillage"

du P.O.S. révélé grâce à sa propre enquête.

Le gâteau

Les mêmes hommes vont-ils se partager le gâteau ? Telle est l'inquiétude du moment.

Alors que va-t-il se passer dimanche matin ? Si personne ne démissionne et que l'élection du maire a bien lieu tout laisse à penser qu'il y aura trois candidats.

— D'abord un "partisan" du maire qui reprendrait le flambeau. On n'est pas huit ans maire (plus dix ans premier adjoint), sans s'être fait

des amis. Tout laisse à penser qu'un "homme à lui" montera au créneau.

— Un second candidat tout aussi possible pourrait être l'un des adjoints dissidents, de ceux-là mêmes qui sont passés à l'attaque et ont mis en cause le maire. A moins que les accusations dont ils ont eux-mêmes fait l'objet par la suite ne les refroidissent.

Encore que tous ne soient pas impliqués. Et il semble logique que l'un d'eux se présentera pour assurer la continuité de la gestion municipale.

Sang neuf

Mais une troisième hypothèse est à envisager. Au jour qu'il est la ballé est dans le camp des treize conseillers municipaux qui n'ont pas encore dit leur mot.

L'un de ces treize là, acquis aux thèses de "Mareil Environnement" et soucieux de redonner un nouveau départ à l'équipe municipale pourrait être tenté de reprendre les affaires en main. Un troisième homme qui a toutes ses chances. Dimanche matin, le voile sera levé sur cet inattendu "suspense au village". Elisabeth LILIAN-QUALID.

MAREIL-ENVIRONNEMENT : "Notre dossier est explosif"

Parallèlement "Mareil Environnement" poursuit son travail d'information auprès de la population. Ainsi cette note diffusée auprès de tous les habitants et des élus.

"Pas de réunion du conseil municipal ce jeudi 10 janvier 85 : M. Humbert a démissionné de son mandat de maire le 8 janvier 1985 ; à partir de ce jour, le conseil municipal est composé de son nouveau maire et adjoints élus dimanche 13 janvier à 9 heures (matin).

Nous sommes inquiets, nous n'avons eu aucune information formelle, ni de M. Humbert ni des adjoints, ni des con-

seillers à propos du centre commercial et des autres projets liés au P.O.S. Rien ne nous permet de croire que nos préoccupations seront prises en compte. Une vague promesse de concertation ne nous donne aucune garantie que les mêmes personnes qui nous ont ignoré si longtemps et qui prétendent défendre les intérêts du village, pourront ou voudront demain tenir compte de nos propositions.

La logique démocratique même si l'idée est naïve, voudrait que l'ensemble des conseillers qui ont cautionné, par excès de confiance, la gestion "immobilière" du maire se soumet-

tent au jugement de la population et démissionnent en bloc, refusant, ainsi les projets d'urbanisme de Mareil.

Nous osons espérer que les élections de dimanche, faites d'être "municipales" apporteront du sang neuf et des idées nouvelles dans la gestion communale pour qu'on ne puisse plus taxer maire et adjoints de "manipulation" au profit d'intérêts privés.

Pour qu'il n'y ait pas de malentendus entre les articles de presse et notre action, nous communiquons des copies d'un de nos plans d'étude sur le P.O.S. et de lettres de candidature de superpetits aux membres du conseil municipal, prouvant si besoin est, qu'il existe d'autres solutions.

Les contacts que nous avons avec la haute administration nous laissent penser que notre dossier est explosif. La machine administrative est en mouvement. A suivre... L'élection du maire est publique".

lundi 14 janvier 1985

REGION ACTUALITE

paris-mantes - 3

Max Manné, nouveau maire de Mareil

...mais c'est le candidat perdant Marc Emonet qui est ovationné



Max Manné, le nouveau maire



Marc Emonet, le candidat malheureux

Le conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes des Yvelines a autorisé M. et Mme DESPEIGNES chirurgiens-dentistes

à faire savoir qu'ils ont transféré leur cabinet de Mantes-la-Jolie au 8, rue Portes-aux-Saints, Tél. (3) 477.11.07.

Jours et heures de consultations :
Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h 30, sauf mardi, de 12 h à 18 h, et vendredi toute la journée.

La neige qui tombait ce dimanche matin n'a pas arrêté les Mareillais qui ont envahi la salle du conseil pour l'élection de leur nouveau maire.

Dréle d'élection où lors de la proclamation des résultats, le perdant Marc Emonet est longuement ovationné alors que le nouveau maire Max Manné n'est que chichement applaudi par quelques-uns de ses collègues.

Après lui, toujours en séance publique, les cinq nouveaux adjoints ont été élus : M. Gros, premier adjoint ; Mme Latisser, M. André, Mme Scarpetta et Mme Decourt, respectivement, deuxième, troisième, quatrième et cinquième adjoints.

Et pour clôturer le tout deux démissions mais qui sont intervenues après l'élection du maire et des adjoints, celles de Marc Emonet et de M. Ladarel.

Mareil a donc un nouveau maire, mais personne n'a eu le cœur de sabler le champagne.

9 heures. La salle du conseil se remplit très vite. Tous les élus sont en place sauf une conseillère. Côté public, plus une place assise, les derniers arrivés restent debout. Suspense. Si un seul conseiller manque à l'appel, l'élection du maire ne peut avoir lieu, elle arrive et aussitôt M. Guare, doyen des élus, propose de procéder au vote. L'ancien maire Michel Humbert, toujours conseiller, occupe le dernier siège à l'extrémité de la table.

Deux candidats donc : M. Manné, ancien quatrième adjoint et M. Emonet, simple conseiller. Quelques minutes plus tard tout est joué. Max Manné est élu avec trois voix pour, trois contre et trois bulletins blancs.

Coeur... Dans la foule Marc Emonet annonce sa démission « effective » précise-t-il après l'élection des adjoints. Il déclare : « M. le Maire, je vous félicite pour vos brillants résultats mais je ne pense pas que votre future

méthode de gestion change beaucoup car report à celle que vous avez cautionnée depuis quatre ans. Je reste convaincu que vous n'appliquerez pas l'opinion publique et qu'un nouveau scandale risque d'éclater. Je ne me sens plus solidaire... »

De longs applaudissements l'accompagneront tandis qu'il rejoint le rang du public. Sur l'élection des adjoints ; rien à signaler hormis les nombreux bulletins blancs inhabituels dans ce conseil où on a toujours voté comme « un seul homme ».

L'opposition municipale ne notera dans son commentaire : M. Gros, premier adjoint obtient seize voix et deux votes blancs ; Mme Latisser, deuxième adjointe, quatorze pour un contre et trois blancs ; M. André est élu troisième adjoint, au troisième tour avec dix voix pour ; viennent ensuite Mme Scarpetta et Mme Decourt.

« Il dauphin, ni parti »

Avant de lever la séance le nouveau maire remercie tous ses collègues d'être venus (op-



La foule des grands jours est restée sage...

M. Emonet, le candidat malheureux est très entouré (un homme courageux, entend-on beaucoup). Il avoue être « déçu », il aurait souhaité rallier plus de monde, bien sûr sa candidature se présentait comme une chance de renouveau, et de redémarrer sur des bases saines. Néanmoins ce qu'il a fait, il devait le faire et son action a sûrement eu son poids.

À gauche, les représentants de « Mareil - Ensemble - Autrement » sont festoyés ; pour eux « il roule avec Humbert depuis deux ans » le nouveau

maire c'est le dauphin et le parti et « on n'a pas fini d'entendre parler de Mareil ». Pourtant ils recroisent que les choses ont évolué avec l'élection d'un sixième adjoint M. Blanc disant

« Tous les dossiers seront revus, promis-je. Je compte bien m'être ni un dauphin, ni parti... »

La séance est levée mais les commentaires vont bon train.

ouiii!
GAIES GAIES
LES BANANES FLAMBEES
AVEC LE
RHUM CHAUVET
14 GRANDS PREX

Max MANNE dans la continuité...

Nom : Max MANNE, Age : 43 ans, Profession : Directeur d'entreprise, Appartenance politique : U.D.F.
Il habite Mareil depuis dix ans. Était quatrième adjoint avant la démission de Michel Humbert.

Elisabeth LILIAN-QUALID.

Expérience municipale difficile

Marc Emonet, le démissionnaire : « je suis déçu »

Marc Emonet, « l'homme courageux » dont parle M.E.A. dans un tract diffusé vendredi dernier, celui qui avait aussi le soutien de l'association de défense de l'environnement ne cache pas son désappointement après son échec à l'élection de dimanche. **« C'est vrai, je suis déçu, j'espérais que les conseillers réagissent un peu plus »** déclare-t-il.

Dans une lettre adressée vendredi aux conseillers municipaux, il expliquait les raisons de sa candidature : « Je considère que si nous sommes actuellement dans cette situation, les adjoints en sont pour une certaine part, responsables.

En effet, plus proches du maire, il leur appartenait de mieux contrôler ses actions et de ne pas lui faire une confiance « aveugle ». Ce type de comportement qui dure depuis de nombreuses années, a contribué à lui donner encore plus d'assurance et d'aplomb !

En outre, certains d'entre eux semblent plus ou moins impliqués dans le POS et ses modifications. Devons-nous supporter le risque d'un nouveau scandale ?

La population est lasse, elle est en droit d'attendre sérénité, dignité et intégrité ; il y va de notre honneur de conseiller.

Il y a une opportunité à saisir : changeons l'équipe dirigeante, et repartons sur des bases saines ! » écrivait-il.

Marc Emonet qui affirme qu'à aucun moment, il n'a pu travailler normalement au sein du conseil, n'a pas



attendu que le scandale éclate pour poser des questions à la Préfecture et à la Chambre Régionale des comptes sur la gestion municipale de ces dernières années.

Des réponses que l'on attend avec grand intérêt.

Expérience municipale difficile

4 En février 1985 : lettre ouverte à la population après ma démission

MARC EMONET Ex Conseiller Municipal
6 Allée du petit Aulnay
78124 MAREIL SUR MAULDRE

FEVRIER 1985

Lettre ouverte aux MAREILLOIS(ES)

OBJET: Raisons pour lesquelles il m'était impossible de poursuivre mon activité au sein du conseil municipal.

LE PASSE

En Mars 1983, 560 MAREILLOIS(ES) m'ont fait confiance. J'étais animé de la volonté de participer activement à l'amélioration de la situation communale. Malheureusement, les difficultés que j'ai rencontrées, n' étaient pas d'ordre technique, mais plutôt liées à des problèmes de structures. De plus les méthodes de gestion employées, faisaient fi de toute notion de démocratie, de rigueur et d'équité, que ce soit par une utilisation abusive du pouvoir, du personnel ou des biens communaux; créant un véritable imbroglio entre les accords, les privilèges et autres compensations...

Soucieux de ne pas trahir la confiance des Mareillois(es), j'ai considéré que mon devoir consistait à effectuer un examen plus complet de la situation; ce que j'ai fait, malgré les réactions multiples de critiques ou d'indifférence que j'ai rencontrées. J'ai pu mener cette analyse à son terme et transmettre, il y a plusieurs semaines, le rapport qui en a résulté aux "pouvoirs publics" afin que toute la lumière puisse être faite sur ces dossiers et sur les méthodes utilisées.

Ce travail long et ingrat, était indispensable, je l'ai fait dans un climat hostile. Je reste cependant persuadé que c'est le devoir de chaque conseiller municipal, à fortiori celui des adjoints, d'assurer un minimum de contrôle et de ne pas tout accepter par "principe", à défaut de quoi c'est contribuer à la mise en place de situations ambiguës et douteuses, soit par complaisance, soit en n'assumant pas ses fonctions. Et il peut sembler curieux de s'en indigner par la suite!

LE PRESENT

Suite à la démission de notre Maire en début d'année, j'ai pensé qu'il y avait une chance à saisir pour repartir sur de nouvelles bases et avec de saines méthodes. Or, la structure de la nouvelle équipe dirigeante telle qu'elle fut proposée, c'est à dire en conservant des personnes qui avaient cautionnées aveuglément (?) et si longtemps la gestion précédente et qui en outre risquaient d'être l'objet de nouvelles attaques sur leur intégrité, ne me convenait pas!

C'est pourquoi j'ai proposé ma candidature au mandat de maire.

J'espérais alors une certaine prise de conscience de mes collègues et recueillir leur appui dans cette ultime tentative. Malheureusement, que ce soit par indifférence, par manque d'esprit critique, ou par souci de continuité conditionnelle, ou même aveuglés par des tactiques politiciennes; ils ne m'ont pas apporté leur soutien en nombre suffisant.

Je ne me suis donc plus senti solidaire de cette équipe et de ses erreurs, c'est pourquoi j'ai décidé de la quitter en donnant ma démission.

L'AVENIR

Nombreux sont ceux qui restent convaincus que l'équipe nouvellement en place même avec la meilleure volonté, ne permettra pas de blanchir le passé, d'assurer dans le contexte actuel une gestion optimisée et de redonner confiance à l'opinion: "l'ombre de nos difficultés" est toujours présente!

Afin de me permettre d'honorer pleinement mes engagements et de faire face à toute éventualité, il semble nécessaire d'organiser dès à présent, avec les bonnes volontés qui se déclareront spontanément (*), une liste de vrais gestionnaires responsables, libérés des contraintes intellectuelles ou politiques, qui sauront garder leur libre arbitre et resteront ouverts au dialogue et à la concertation...

...Et ce n'est pas faire de la démagogie que de:

- vouloir terminer les travaux dans l'harmonie et la sérénité,
- assurer la gestion de la commune dans la dignité et l'intégrité,
- refuser l'escalade et la facilité des achats toujours plus luxueux,
- rechercher par la réflexion et le bon sens une stabilisation puis une réduction des dépenses.

Merci de votre attention

M.EMONET

(*) à l'adresse ci dessus

Expérience municipale difficile

5 Le 12 mai 1985 : Création de l'ADIM

5.1 Information dans la presse

Le Courrier 3/4/85

Marc Emonet : « Nous voulons la vérité »

Si Marc Emonet, l'ex-conseiller municipal se sentait un homme seul au lendemain de la séance du conseil du 13 Janvier dernier, il ne l'est plus. Aujourd'hui, une dizaine de Mareillois l'ont rejoint. Le groupe est encore informel, mais il pourrait bien se constituer en association de type loi de 1901, sous le sigle « Mouvement pour une gestion communale saine, indépendante et responsable ».

A l'origine de ce regroupement, une lettre ouverte aux habitants dans laquelle Marc Emonet explique sa candidature au poste de maire lors de ce fameux conseil : **« la structure de la nouvelle équipe dirigeante telle qu'elle fut proposée, c'est-à-dire en conservant des personnes qui avaient cautionné aveuglément (?) et si longtemps la gestion précédente ne me convenait pas ».**

Dans ce document il ne mâche pas ses mots, évoquant la période où il siégeait à la mairie, il dénonce **« les méthodes de gestion employées faisant fi de toute notion de démocratie, de rigueur et d'équité, que ce soit par une utilisation abusive du pouvoir, du personnel ou des biens communaux, créant un véritable imbricolage entre les accords, les privilèges et autres compensations... »**



Marc Emonet

Dès le mois de décembre Marc Emonet a envoyé un dossier établi à partir des comptes communaux de 1983 à la Préfecture et à la chambre régionale des Comptes. Mais les administrations ne battent pas des records de vitesse. **« A ce jour je n'ai pas eu d'écho de mon dossier c'est la raison pour laquelle nous avons créé cette structure. Nous estimons que la lumière doit être faite sur un certain nombre de points qui restent obscurs. Nous sommes totalement apolitiques. Ce que nous voulons c'est tout simplement la vérité »** explique-t-il.

Maintenant qu'ils ont mis la machine en marche, M. Emonet et son équipe ne sont pas décidés à l'arrêter. **« Si l'administration ne donne pas de réponse une deuxième lettre ouverte sortira, posant des questions sur certaines factures plutôt surprenantes »** affirment-ils. Chantage ? **« Non, répondent-ils, nous pensons seulement qu'il est temps d'informer l'opinion publique sur ce qui s'est passé à la mairie de Mareil ».**

F. CARRIERE

5.2 Création de l'association

L'Association pour la Défense des Intérêts Mareillois (ADIM) est créée le 12 mai 1985.

Son objet est de recueillir et diffuser l'information sur les ressources municipales et contribuer à leur utilisation dans le strict intérêt de la communauté Mareilloise.

Président : M. Emonet, Secrétaire : M. Pautrat puis M. Theilhet, Trésorier : M. Millet

En dehors de l'Assemblée générale constitutive, plusieurs réunions de travail ont été organisées réunissant une dizaine de personnes avec réalisation et diffusion à chaque fois d'un Compte Rendu.

En outre, 5 lettres d'information ont été créées et diffusées à l'ensemble de la population.

Différentes lettres sont envoyées à la Préfecture et au Ministère de l'intérieur pour dénoncer le mode de gestion de la commune.

Expérience municipale difficile

7 En 1987 : la contre attaque

Paris Nante

mardi 30 juin 1987

MEULAN • LES

MAREIL-SUR-MAULDRE

L'affaire tourne au règlement de compte Michel Humbert porte plainte contre Max Manné

Michel Humbert, on pouvait s'y attendre, a décidé de contre-attaquer. L'ancien maire de Mareil-sur-Mauldre, mis en cause dans le scandale financier qui secoua le village fin 84, entend se défendre et porter quelques coups à ceux qui l'accusent, à commencer par son successeur à la mairie, Max Manné.

Ce dernier, nous l'avons relaté dans une précédente édition, a demandé au conseil municipal de se porter partie civile contre l'ancien maire, de façon à avoir accès au dossier, du moins est-ce la version officielle donnée par M. Manné.

L'enquête confiée à l'inspection générale de l'administration (I.G.A.) a confirmé semble-t-il les accusations portées contre Michel Humbert, à savoir d'avoir privilégié ses intérêts personnels en faisant acheter par une société immobilière, la S.I. Le Parc, les terrains du Centre commercial dont la commune aurait dû logiquement se porter acquéreur. Il s'agit d'accusations graves qui ont conduit le préfet des Yvelines à transmettre le dossier à la justice. D'où ainsi l'intérêt pour le conseil municipal de se constituer partie civile.

« Si le préfet a saisi la justice, c'est uniquement sous la pression de Max Manné, qui a multiplié les interventions auprès de la préfecture », soutient Michel Humbert, qui conteste par ailleurs de révision du plan d'occupation des sols engagée par l'actuelle municipalité.

« Lors de la dernière réunion du conseil municipal, j'ai mentionné que cette révision du P.O.S. avantageait certains

élus propriétaires de terrains et en désavantageait d'autres. C'est mon cas. J'ai un bout de terrain à Mareil, explique M. Humbert, pour lequel j'ai obtenu de l'administration et de la mairie, un permis de construire. Or, voilà que dans le plan de révision ce même terrain qui hier était constructible, devient inconstructible ! Ce qui laisse à croire que le P.O.S. a été révisé exclusivement pour m'empêcher de bâtir, sinon de vendre mon terrain », accuse Michel Humbert.

Et l'ancien maire va plus loin. Il déclare, en effet, avoir déposé le 22 juin dernier, contre l'actuel maire, une plainte « pour ingérence dans la conduite des affaires communales ». Selon M. Humbert, qui dit disposer de preuves incontestables, Max Manné aurait signé des bons de commandes pour l'achat de fournitures destinées à la mairie, sans procéder à d'appels d'offres à la concurrence, ce qui est contraire au code des marchés publics.

Plus grave, Michel Humbert affirme que ces commandes, d'un montant global de 60.000 F, auraient été passées via un groupement d'achat et une société privée du nom de « Obbo » et dont le directeur serait un certain Max Manné.

« J'ai les preuves de ce que j'avance : j'ai remis la copie des factures en question au procureur de la République », clame, sûr de lui, M. Humbert.

Que cherche donc à prouver l'ancien maire de Mareil ? Que les méthodes employées dans certaines communes, et a fortiori dans la sienne, sont à la limite de la régularité. On le sait...

R. L.

Expérience municipale difficile

8 Fin 1987 exemple de lettre d'information (N°5)

lettre d'information de l'Association de Défense des Intérêts Mareillois

MEILLEURS
VOEUX



Notre Village

HIVER 1987
LETTRE N°5

L'INCROYABLE IMMUNITÉ DES ELUS

Certains Conseillers "tombent" Pour des raisons Privées (Par exemple Mr ANDRE) et se font attaquer Par tous (y compris l'ADIM, reconnaissons le!), d'autres, ayant excessivement Profité de leur Position, doivent démissionner de leur fonction de Maire (Par exemple Mr HUMBERT), mais ne sont nullement inquiétés Par les Pouvoirs Publics ou Par la Municipalité.

Celle ci, a réclamé au Premier, le remboursement de quelques sommes détournées de l'Office Municipal des Sports qui ont pu être découvertes et semble abandonner toutes recherches quant à l'activité menée Pendant Plusieurs années en tant que responsable de la commission des Finances locales.

Les Pouvoirs Publics de leur côté ont engagé une enquête à Propos du second, sans doute trop superficielle car elle n' a Pas abouti.

On compte ainsi, Pour étouffer ce type d'affaires, sur la lassitude des gens, la lourdeur administrative et le découragement de tous... ceci est tout à fait regrettable!



APRES L'INSPECTION GENERALE, LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Enfin, après le scandale à Mareil de 1984 (voir la Presse locale de l'époque), la Chambre Régionale des Comptes s'intéresse à notre village.

Souhaitons que son action ne se limite Pas à un simple contrôle comptable, mais corresponde à une analyse Plus fine et détaillée de chaque dépense: le besoin réel, la réalité des faits, le mode de règlement...

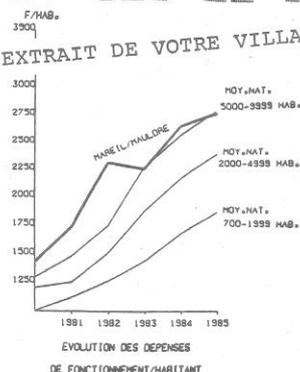
Une nouvelle opportunité, Pour que la lumière soit faite?

Association loi 1901 - Siège : 6 allée du petit Aulnay 78124 Mareil sur Mauldre

Expérience municipale difficile

ILS NE SONT PAS BONS, ET ILS LE DISENT !

EXTRAIT DE VOTRE VILLAGE



C'est avec un aplomb extraordinaire que cette année encore, il nous est indiqué, courbes à l'appui, comment les dépenses de fonctionnement Par habitant se situent face aux moyennes nationales. Effectivement nous nous sommes rapprochés et suivons bien depuis 3 ans une courbe nationale. Malheureusement, cette courbe correspond à celle des villes de 5000 à 10000 habitants; nous sommes moins de 1800 à MAREIL ! Nous Payons Pour une année et Par habitant Près de 2750 F Pour le fonctionnement (hors investissement), alors que nous devrions Payer moins de 1800 F.

L'écart représente 53% et il n'est Pas Justifié.

APRES LES ABUS, LES RESTRICTIONS

Face aux lourds impôts que nous Payons, la municipalité ose quémender des arbustes Pour les entrées, et réduit les subventions d'intérêts Publics; ces mesquineries cherchent à combler les déficits Passés, et sont ridicules en regard de certaines dépenses somptueuses et arbitraires.

UN RATTRAPAGE INUTILE

Le reste de l'ancienne équipe, en dépit de leurs efforts Pour tenter de redresser la situation, ne Parviendra Pas à faire oublier que si nous en sommes là, c'est en Grande Partie à cause de leur indifférence Passée, de leur absence d'opiniâtreté et de leur manque d'esprit d'initiative...

BIENVENUE A LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Nous avons désormais une nouvelle secrétaire de mairie; souhaitons lui la bienvenue et beaucoup de courage Pour remettre les affaires en ordre.

Que de temps Perdu et de questions sans réponses!

Nous ne connaissons Jamais les raisons du départ de la précédente, selon le maire, il s'agirait cette fois-ci encore d'une affaire Privée...

SITUATION DE L'ADIM

Actuellement, les membres de l'ADIM sont des personnes qui s'élèvent contre les méthodes de gestion Passées et n'acceptent Pas la légitimité de l'équipe municipale actuelle.

Rappelons que notre association est ouverte à tous les Mareillois(es) qui souhaitent éventuellement Prendre Part à la vie associative.

L'ADIM n'a Pas de vocation Politique.

Expérience municipale difficile

9 Fin 1988 : création de la liste « Union Pour l'Avenir de Mareil »

Union Pour l'Avenir de Mareil



EMONET Marc, BALOCHE Gérard, BRENOT-JALBY Michèle, CALVEZ Jean Pierre, CIOLFI Jean Louis, COUESNON Eliane, FERDENZI François, GALLAIS Raymond, HUOT Christiane, JOY Jean Yves, LELEU Geneviève (absente de la photo pour des raisons de maternité), MILLET Pierre, PETRIGNANI Catherine, PINHEDE Michel, PUECH Jean François, TEILHET Pascal, VEILLARD Dominique, VEILLON Patrick et VELLA Edgard.

Une EQUIPE NOUVELLE DE MAREILLOISES ET DE MAREILLOIS
JEUNE, DYNAMIQUE, SERIEUSE ET OUVERTE AU DIALOGUE.

Les personnes qui composent cette liste sont des Mareilloises et des Mareillois comme vous, ils pensent et agissent comme vous; ils sont modérés en tout et veulent que notre commune soit enfin gérée correctement sans directives conditionnées par des intérêts personnels ou des idées partisans.

Expérience municipale difficile

PROGRAMME DE L'UNION POUR L'AVENIR DE MAREIL

L'union, l'honnêteté et le bon sens conduiront nos décisions et nos actions. Nous rejetons les idées préconçues, les à priori, les directives ou ambitions politiques qui semblent malheureusement pouvoir autoriser beaucoup d'erreurs, d'injustices et d'irrégularités.

Nous voulons travailler pour tous les habitants de Mareil, quels que soient leur âge, leur origine, leurs convictions religieuses ou politiques.

Nous sommes unanimement :

- POUR UNE GESTION HONNÊTE, SAINE ET SANS HISTOIRE, menée avec le souci de l'efficacité.
- POUR UNE AMBIANCE SÉRÈNE au sein de la municipalité et avec les communes voisines.
- POUR UN CADRE DE VIE PROPRE, AGREABLE ET EQUILIBRE qui tient compte de certains aménagements sans excès ni laxisme (équipements, espace vert,..).
- POUR UNE INFRASTRUCTURE URBAINE ADAPTEE A NOS BESOINS REELS et à nos possibilités financières (abords routes nationales, voie ferrée,..).
- POUR UNE PRISE EN COMPTE SÉRIEUSE ET POSITIVE DES PROBLEMES SCOLAIRES sans abus ni mesquineries.
- POUR UNE REELLE AIDE SOCIALE envers les personnes âgées et les plus démunis.
- POUR UNE ANIMATION SPORTIVE, CULTURELLE ET DE LOISIR efficace pour tous et en particulier pour nos jeunes.
- POUR UNE ORGANISATION PERMETTANT D'ASSURER VOTRE SECURITE.
- POUR UNE INFORMATION CLAIRE, INTEGRE ET UTILE.
- POUR UNE LARGE OUVERTURE DES COMMISSIONS à tous les habitants.

Nous vous invitons à prendre contact avec ceux qui composent cette liste: ils sont déjà à votre disposition pour répondre à vos questions et prendre en compte vos suggestions.

Expérience municipale difficile

Union Pour l'Avenir de Mareil

Le 12 Mars prochain, pour le bien être et l'avenir de Mareil, notre liste se présentera à vos suffrages. Faites lui confiance et votez pour **l'ensemble** de cette liste.

Nous formons une véritable équipe soudée, compétente et déterminée.

Notre objectif commun : travailler **pour** et **avec** les Mareilloises et les Mareillois, en veillant au respect de l'intérêt général.

Depuis plusieurs semaines, nous nous réunissons en commissions de travail et avons constaté que dans tous les domaines **des améliorations étaient indispensables**.

Quelques exemples:

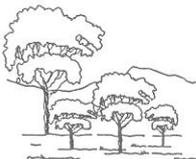
TRAVAUX ET URBANISME

Le centre commercial :



Plutôt que de s'entêter à favoriser des intérêts privés envers et contre toutes les associations de défense, nous devons ouvrir le dialogue et trouver un consensus entre toutes les parties prenantes pour débloquer la situation et permettre de **faire enfin aboutir ce projet d'intérêt communal**.

Modification du POS :



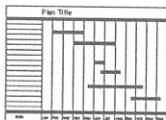
Plutôt que d'utiliser les deniers communaux et "passer du temps" à manipuler le Plan d'Occupation des Sols au bénéfice de quelques privilégiés, il conviendra de trouver des solutions globales et objectives pour l'intérêt général et **l'amélioration réelle du site**.

Environnement :

Plutôt que de laisser à l'abandon notre village, se désintéresser de son cadre de vie et d'engager des travaux sur des sites protégés, nous achèverons harmonieusement tous les travaux commencés et **préserverons la nature**.

FINANCES

Les dépenses :



Plutôt que de prendre de nouveaux engagements de manière inconsidérée au risque d'augmenter encore nos impôts, nous analyserons la situation financière et l'état de la dette afin de planifier en fonction des possibilités nos nouvelles orientations.

SOCIAL

Aide aux personnes âgées :



Plutôt que de délaisser nos "Anciens", nous mettrons en place une **organisation d'aide à domicile**.

Expérience municipale difficile



Garderies :

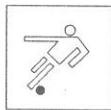
Plutôt que d'ignorer le souhait des parents ou de s'en occuper un mois avant les élections, nous mettrons rapidement en place **une structure adaptée aux besoins réels.**

JEUNES - LOISIRS - CULTURE



Jeunes :

Plutôt que de laisser nos jeunes sans activité, ni possibilité de rencontre, nous leur offrirons des moyens de **s'exprimer et de s'épanouir.**



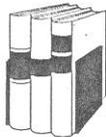
Terrain de foot :

Plutôt que d'acquérir des terrains sans s'inquiéter des contraintes d'utilisation (dimensions, hygiène...), nous ferons des études préalables sérieuses qui tiendront compte de **l'évolution à long terme de Mareil.**

GESTION COURANTE

Personnel municipal :

Plutôt que de diriger les employés communaux au jour le jour, sans règle ni méthode, nous chercherons en respectant leurs statuts à les motiver et à planifier leurs actions pour **améliorer leur efficacité.**



Communication :

Plutôt que de laisser régner un climat d'hostilité au sein de la municipalité, nous veillerons à créer et à maintenir **une ambiance détendue, sympathique et agréable.**

Plutôt que de laisser le cahier de doléances sans effet, nous nous servirons d'un cahier de suggestions comme **base de nos réflexions.**



Animation :

Plutôt que d'organiser des réceptions ne regroupant, à grands frais, que quelques privilégiés, nous proposerons des fêtes et des animations **dans l'intérêt et pour le plaisir de tous les habitants.**

De nombreux autres sujets, régulièrement rejetés par l'actuel conseil municipal, sont à résoudre afin de donner les mêmes services à tous les habitants de Mareil, et de manière équitable.

Ce sont en particulier:

l'eau, le gaz, l'électricité, l'assainissement, les antennes TV, les trottoirs... pour tous et aux mêmes conditions.

Si vous n'êtes pas satisfaits de la gestion telle qu'elle a été menée par la municipalité actuelle,

Si vous n'acceptez pas que la politique se mêle de la gestion communale,

Alors n'hésitez plus, votez pour:

La liste d'UNION POUR L'AVENIR DE MAREIL

Marc EMONET et son équipe

Expérience municipale difficile

10 Le 13 mars 1989 : 1^{er} tour des élections municipales

Les résultats obtenus avec une liste totalement nouvelle et apolitique étaient assez encourageants :

MAREIL SUR MAULDRE
votre village

LE 13 MARS 1989

ELECTIONS MUNICIPALES - RESULTATS 1ER TOUR

COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS
TÉLÉGRAMME OFFICIEL

Maire de MAREIL SUR MAULDRE à PRÉFET, VERSAILLES

Inscrits: 1174
Votants: 865
Exprimés: 846

Liste	Tête de liste	%	Moyenne de liste	Nombre d'élus		TOTAL
				Homme	Femme	
Liste UNION POUR MAREIL	Max MANNE	45,12	381,68	-	-	-
Liste UNION POUR L'AVENIR DE MAREIL	Marc EMONET	37,41	231,89	-	-	-
Liste UNE EQUIPE POUR MAREIL	Geand LE BASTARD	25,86	218,73	-	-	-
Liste DIVERS		1,61				
Total des moyennes de liste:			832,30			
Nombre de sièges à pourvoir:			<u>19</u>			
Nombre de sièges pourvus:			<u>0</u>			

IL SERA PROCÉDÉ À UN SECOND TOUR DE SCRUTIN LE DIMANCHE 19 MARS 1989 (19 sièges à pourvoir)

BUREAU DE VOTE OUVERT DE 8H À 20H

Expérience municipale difficile

11 Le 19 mars : 2^{ème} tour des élections municipales

A noter que notre liste apolitique était composée de membres de différents horizons, comme je m'étais engagé à ne pas prendre position, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas pu faire d'alliance avec la liste de gauche.



11.1 Le premier tract du deuxième tour

Expérience municipale difficile

Vous nous avez déjà vus, nous étions présents dimanche dernier au bureau de vote. Nous y serons dimanche prochain selon les mêmes permanences :

Assesseurs : Mme COUESNON, MM. EMONET et GALLAIS.

Permanents :

8h - 10h	10h - 12h	12h - 14h	14h - 16h	16h - 18h	18h - 20h
BALOCHE JOY	BRENOT-JALBY LEULEU	CIOLFI MILLET VEILLARD	FERDENZI PETRIGNANI VEILLON	HUOT PINHEDE VELLA	PUECH THEILET

La **création** de notre liste est la conséquence des agissements de l'équipe sortante.

Nous ne pouvons plus tolérer les scandales plus longtemps!

Désormais la liste de Max MANNE n'obtient **plus la majorité absolue.**

Deux Mareillois sur trois l'ont désavoué, ce résultat sanctionne incontestablement sa méthode de gestion actuelle ainsi que la précédente qu'il cautionnait aveuglément.

Pour renverser ce "pouvoir" en place et ses "abus", nous aurions pu composer avec la liste de Gérard Le BASTARD; nous ne l'avons pas fait pour rester fidèles à nos idées **d'indépendance politique.**

Elu Conseiller Municipal en 1983, notre tête de liste Marc EMONET découvrant certaines malversations au sein de l'équipe municipale (dont 11 d'entre eux se représentent) réagissait vigoureusement, mais isolé préférait démissionner en 1985.

Expérience municipale difficile

Ne croyez plus les promesses de l'équipe sortante, elle a prouvé qu'elle était incapable de les tenir.

Peut-on se satisfaire du bilan suivant :

EXCESSIFS ! les impôts et taxes locales,



INADAPTE ! l'élévation de l'âge d'entrée à l'école,

EDIFIANT ! fuite vers les communes voisines pour le sport et la culture

IMPUISSANCE ! face à l'insécurité,

INTRIGUE ! pour les affaires judiciaires avocat commun avec les adversaires

INCONTROLE ! le développement de l'urbanisme : 32 pavillons en 1989,



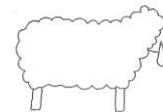
L'ARLESIENNE ! le centre commercial démesuré qui restera bloqué,

SCANDALEUX ! les modifications permanentes du POS (à nos frais) pour des intérêts personnels

REVOLTANT ! l'accueil des nouveaux par une TRE supplémentaire,



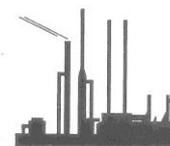
HONTEUX ! le troc d'un site protégé près de la Mairie (où paissent les moutons) contre un lotissement et un terrain de football inondable, insalubre et non conforme,



IRRESPONSABLE ! les projets d'engagements de nouvelles dépenses sans avoir soldé les précédentes...

"Et demain pourquoi pas":

Des privilèges plus grands, une anarchie totale dans la réglementation, des lotissements inadaptés, des promoteurs insatiables, des parkings, du béton, des usines, une prison



Expérience municipale difficile

De grâce, arrêtons le **massacre** nous tenons au caractère de notre village, au respect de nos traditions, à un développement réellement maîtrisé et concerté.

Pour nous les termes "transparence", "sans exclusive", "développement contrôlé", "honnêteté", "compétence" ont une réelle signification.

Le soutien politique auquel Mr MANNE fait référence n'est qu'une façade pour rassurer son électorat, pourtant il semble qu'il y a plus d'un "Rocardien" dans son équipe.

Le renouveau sans bouleversement est désormais possible,

pour cela votez

Union Pour l'Avenir de Mareil

Marc EMONET et son équipe

Expérience municipale difficile

11.2 Le deuxième tract

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mareil sur Mauldre

Elections Municipales du 19 Mars 1989

Union Pour l'Avenir de Mareil

MAREILLOISES, MAREILLOIS,

La liste d'Union Pour l'Avenir de Mareil vous remercie de la confiance que vous lui avez témoignée lors du 1er tour des Elections Municipales.

Cependant, c'est au soir du 19 Mars que le changement réel des méthodes de gestion, vivement souhaité par la plus grande part de nos concitoyens pourra être effectif.

Pour ce faire, nous avons besoin de votre soutien **franc et massif**.

Nous vous rappelons qui nous sommes :

EMONET Marc	43 ans	2 enfants	ex Conseiller, Directeur d'entreprise
BALOCHE Gérard	42 ans	1 enfant	Directeur technique
BRENOT-JALBY Michèle	39 ans	2 enfants	Professeur Médico-social
CALVEZ Jean-Pierre	36 ans	2 enfants	Cadre Commercial
CIOLFI Jean-Louis	33 ans	3 enfants	Ingénieur, ex membre du comité des fêtes Directeur Adjoint de centre de vacances pour enfants
COUESNON Eliane	44 ans	1 enfant	Mère de famille, Administrateur de la caisse des écoles de Paris de 1978 à 1987
FERDENZI François	32 ans	3 enfants	Photographe, responsable d'activité sportive
GALLAIS Raymond	39 ans	3 enfants	Informaticien, co-fondateur du club informatique
HUOT Christiane	42 ans	2 enfants	Mère de famille
JOY Jean-Yves	36 ans	1 enfant	Employé de banque, responsable d'activité sportive
LELEU Geneviève	27 ans	3 enfants	Mère de famille
MILLET Pierre	45 ans	3 enfants	Responsable d'entreprise
PETRIGNANI Catherine	43 ans	1 enfant	Mère de famille
PINHEDE Michel	30 ans		Professeur de musique
PUECH Jean-François	39 ans	1 enfant	Ingénieur
TEILHET Pascal	30 ans	1 enfant	Clerc principal d'huissier
VEILLARD Dominique	37 ans	2 enfants	Technicien en mécanique
VEILLON Patrick	38 ans	1 enfant	Commerçant
VELLA Edgard	42 ans	2 enfants	Kinésithérapeute, co-fondateur du club photo

Expérience municipale difficile

Nous vous rappelons que nos priorités sont les suivantes :

- * des finances saines,
- * un centre commercial intégré dans le site,
- * une solidarité envers les personnes âgées,
- * une garderie pour les petits,
- * des activités pour les jeunes,
- * un environnement protégé,
- * une sécurité efficace,
- * un développement de la culture
- * une animation pour tous
- * une information juste...

A la veille de 1992, il est indispensable que le Maire d'une commune grande ou petite soit un gestionnaire avisé qui saura **regarder au-delà des intérêts de quelques privilégiés.**

Pensez-y Dimanche prochain,

Dans votre intérêt,

votez nombreux

La liste d' *Union Pour l'Avenir de Mareil*

Vu, les candidats

Expérience municipale difficile

11.3 Les flyers distribués

**60 % d'insatisfaits
osez voter**

**MADON
Pour l'Avenir
de MAREIL**

**Rassemblons nous
autour de
EMONET**

**1° TOUR MANNE DESAVOUE
2° TOUR MANNE BATTU
VOTEZ**

Union Pour l'Avenir de Mareil

Liste menée par Marc EMONET

Expérience municipale difficile

11.4 La lettre d'information après les résultats négatifs

Notre liste n'ayant pas été élue, j'ai souhaité tirer un trait définitif et explicatif après les résultats en donnant cette information auprès de la population.

Union Pour l'Avenir de Mareil

Mareil sur Mauldre, Mars 1989

Lettre ouverte

Mareilloises, Mareillois,
Merci à toutes et à tous,

Merci d'abord à tous ceux qui nous ont témoigné leur confiance et qui ont espéré comme nous amorcer un changement sans bouleversement, pour que notre village retrouve son équilibre, sa qualité de vie et sa sérénité.

Merci ensuite aux sympathisants de G. LE BASTARD même s'ils n'ont pas accepté le désistement total (eu égard à leur score du 1er tour), ni le panachage systématique avec notre liste en fonction des résultats que nous avons obtenus. Oui, nous aurions pu travailler ensemble, mais cela devait être une décision des électeurs, car nous nous étions définis une ligne de conduite que nous devons respecter.

Merci enfin à tous les autres électeurs qui ont personnellement libéré Marc EMONET de son engagement passé.

En effet, en 1983, 560 Mareillois lui avaient donné leur suffrage et il s'était alors senti investi d'une mission: celle de les représenter dignement et de défendre leurs intérêts quoiqu'il arrive.

A aucun moment il n'a failli à cette tâche! Certainement pas en analysant les finances de la commune, faute de ne pouvoir travailler normalement; ni en informant les instances administratives de ses découvertes, ni en démissionnant pour marquer son désaccord avec les excessives tolérances de l'équipe en place, ni en créant l'ADIM pour rester présent et chercher à faire respecter l'intérêt général et ceci en dépit des menaces, ni en présentant une liste de personnes intègres, compétentes et volontaires pour repartir sur de nouvelles bases saines.

Aujourd'hui, sans représenter une majorité absolue, le choix s'est porté vers d'autres orientations et nous respecterons cette démocratique décision.

Nous souhaitons bonne chance aux élus et nous espérons qu'ils tiendront compte de ces résultats et qu'ils respecteront leurs promesses.

Pour conclure, notre équipe peut être fière d'avoir tenu ses engagements, d'avoir eu des idées justes, de les avoir défendues avec conviction et d'avoir pu le faire sans se laisser conduire à la facilité des attaques personnelles.

Nous restons unis, sereins et libres.

Marc EMONET, et son équipe.

Expérience municipale difficile

12 Le 20 octobre 1991 : épilogue avec l'inculpation de l'ancien maire

II

78

LES YVELINES 1090 - 22

SAMEDI 19 - DIMANCHE 20 OCTOBRE 1991 - LE PARISIEN

MAREIL-SUR-MAULDRE

Michel Humbert, ancien maire devant ses juges

Treize mois de prison avec sursis, c'est la peine requise à l'encontre de Michel Humbert pour concussion, escroqueries et ingérence. L'ancien maire de Mareil-sur-Mauldre connaîtra son sort le 2 décembre.

L'ANCIEN maire de Mareil-sur-Mauldre vient de comparaître devant le tribunal correctionnel de Chartres. On lui reproche d'avoir commis une série de délits en profitant de ses fonctions municipales.

Agé de cinquante-huit ans, Michel Humbert, maire-adjoint de 1971 à 1977, est élu maire aux municipales de 1977 puis réélu en 1983. La commune va vivre alors deux années très agitées, au cours desquelles le maire, en plein dans la tourmente, est soumis à diverses accusations. Et lorsque le 8 janvier 1985, il démissionne, ce n'est pas vraiment une surprise!

Il aura fallu attendre sept ans pour que l'affaire arrive devant le tribunal correctionnel. Une affaire qui démarre en 1983 par deux accusations. C'est d'abord M. Touzard premier adjoint qui affirme : « M. Michel Humbert privilégie une société privée pour l'achat d'un terrain et favorise l'implantation sur celui-ci d'un supermarché. » Puis l'association « Mareil Environnement » qui accuse aussi : « le maire a modifié le Plan d'occupation des sols (P.O.S.) pour rendre constructibles des terres agricoles appartenant à trois de ses adjoints... et à lui-même. » Une enquête est alors ouverte, pour en arriver aux poursuites d'aujourd'hui.

Michel Humbert est d'abord poursuivi pour concussion, c'est-à-dire « perception illicite par un agent public de sommes qu'il sait ne pas être dues ». N'a-t-on pas découvert une « caisse noire » servant à financer les campagnes électorales de Michel Humbert, candidat U.D.F.-R.P.R. pour les législatives de 1981 et les municipales de 1983? Sur ce compte, des fonds n'ayant fait l'objet d'aucune délibération officielle : argent réclamé aux parents d'écoliers n'habitant pas Mareil, participation d'employés communaux pour leurs logements de fonction, etc.

La justice reproche aussi à Michel Humbert des escroqueries. Deux chèques sans ordre du Tennis Club sont invisibles sur les livres de comptes communaux. Il y a aussi sept mille litres de fuel livrés chez lui... mais facturés à la mairie; et puis le garde-champêtre qui tond la pelouse du maire sur ses heures de travail.

Ingérence enfin, Michel Humbert doit répondre sur deux points d'avoir favorisé l'obtention de marchés pour un club-house et une station de pompage : d'en avoir indirectement profité financièrement, car des honoraires ont été versés à la Société d'étude et de conseil... dont sa femme était gérante et lui ingénieur salarié! L'avocat de la commune a réclamé 200 000 F à titre de préjudice, celui de la défense faisant valoir les lois d'amnistie de 1988 et de 1990. pour le représentant du ministère public, qui a requis treize mois de prison avec sursis et « aujourd'hui on confond facilement la direction des affaires et la direction de ses affaires ». Jugement le 2 décembre prochain.

Jean-Claude Cappello



LE GUIDE Où trouver les modèles des pages « maison » près de chez vous

■ Les copains d'abord et Géométrie variable

Modèles en vente sur :

— Le catalogue Blanc 1992 des 3 Suisses.

■ Chaleur anglaise, le Charme des mélanges, l'Année du clan et Country

Modèles Patrick Frey en

— Le Printemps, C.C. Vélizy 2, 78140 Vélizy.
— B.H.V., C.C. Parly 2, 78150 Le Chesnay.
— Peretextil, 45, avenue Gallieni, 93170 Bagnolet.
— B.H.V., C.C. Rosny 2, 93110 Rosny-sous-Bois.
— B.H.V., C.C. Belle-Epine, 94320 Thiais.

Conclusion

Pour une première expérience d'une vie municipale, ce ne fut pas une totale réussite cependant on peut toujours y trouver des enseignements intéressants sur l'organisation d'une municipalité et sur son mode de fonctionnement avec ses travers et ses possibles gestion autoritaire et personnelle qui dépendent de la personnalité de chacun...

De plus, on apprend aussi comment s'organise une campagne électorale, la mobilisation et la motivation pour la « chose publique » des personnes, l'organisation et l'animation des réunions (avec le droit de parole donné à chacun et la synthèse réalisée), la ferveur des entre deux tours, les attaques voire les menaces dont on peut être l'objet parce que quelque part avec des idées d'intégrité et de probité (peut être un peu naïve) on dérange l'ordre politique établi et les habitudes.